Mention de trois d'être et dit : « Il y a présomption que cet homme » dit condamné à 100 ans, nous sommes, nous autres, pour être émus, pour penser à cet inconnu, et nous éprouvons vis-à-vis de la Patrie la honte et la douleur d'enfants apprenant que leur mère a, sans le savoir, commis une horrible injustice ; d'enfants qui voudraient s'élancer pour réparer le mal qu'elle a fait. C'est idiot.

« Ce qui est chic, beau, élégant, c'est de considérer comme un crime commis par la révision, c'est de s'indigner à la perspective qu'un officier français n'a pas trahi, et doit peut-être changer la position de leurs cartes contre celle du maître. C'est de dire : « Pouf ! c'est un juif. Un juif n'est pas notre frère. Un juif n'est pas un homme ! » Ce qui est chic, beau, élégant, c'est de transformer sa déconvenue en désastre national et de dire : « Quoi ! vous mettez le France pour nous obliger à descendre pour un seul homme ! » Ce qui est faux, zèbi faux. On encore : « Vous insultez l'armée ! » A quoi Ballot-Beaupré répond : « L'honneur de l'armée n'est pas attaqué par mention d'un innocent au bagne. » Et il ajoute ou ajoutez que l'armée doit l'honneur désintéressé et sans intérêt aux vertus de la justice serait une erreur à la veille de disparaître et qui n'aurait plus de raison d'être, puisque le rôle de l'armée est d'être la gardienne et l'exécutrice des arrêts de la justice au dehors et au dedans.

Eh bien, deux-mêmes faire rire les snobs, nous nous sommes attendus à ce commencement de réparation et au jeu de cette vertu d'honnête homme qui proclamait juste, légitime et nécessaire, la requête que nous n'avons cessé de formuler depuis si longtemps.

Le Matin :

L'éminent magistrat, dont nul n'a suspecté jamais la conscience et la haute valeur, après avoir exposé impartialement les arguments des partisans et des adversaires de la révision, a exprimé sa conviction personnelle.

Rien n'ème d'une éloquence partie du cœur, il a dit que toutes les phrases s'accordaient pour déclarer que le véritable solution du bordereau c'était Esterhazy ; puis il a dans une savante discussion juridique, établi que, si l'acquittement dont Esterhazy avait bénéficié de ce chef était irrévocable, il n'est pas moins vrai que la preuve absolue de sa culpabilité constituait un fait nouveau « de nature à établir l'innocence du condamné de 1894 ».

Dreyfus, si la Cour adopte les conclusions de M. Ballot-Beaupré, serait donc rendu devant un conseil de guerre, sans uniquement pour recevoir sa réhabilitation de ses pairs et ses camarades.

Le Soleil :

Dans un religieux silence, on entend se dérouler le parfait lent, mais néanmoins sonore, de ce violoncelle qui atteint les extrêmes limites de l'âme humaine et n'a plus rien à espérer en ce monde.

Les axiomes de droit, positifs d'exemples, incédent aux thèses juridiques, qui convergent toutes vers le même but : éclairer les ténèbres dont cette terrible affaire Dreyfus est enveloppée. Tout à coup, éclatant des applaudissements aussitôt étouffés.

« Ma conviction profonde, a dit le rapporteur, est que le bordereau n'est pas d'Alfred Dreyfus, mais a été écrit par Esterhazy.

L'émotion est à son comble, car c'est le premier mot officiellement prononcé dans le sens de la révision.

JOURNAUX ANTIREVISIONNISTES ET CLÉRICAUX

La Libre Parole,

Est-ce un gâteau ? Est-ce une canaille ?

Telle est la question que on posait, hier, Paris au sujet du rapporteur Ballot-Beaupré. La province imitera demain l'exemple de la capitale et dimentera non moins perplexe.

L'Autorité (de la Cassagnac) :

M. le président rapporteur Ballot-Beaupré s'est montré le digne ami des scélérats de la Cassagnac criminelle; car, sans doute, il a consciencieusement outrepassé sa mission.

Le Gaulois — Un conseil de guerre a déclaré que le bordereau est de Dreyfus. Un autre conseil de guerre a déclaré que le bordereau n'est pas d'Esterhazy. Ces deux arrêts ont force de chose jugée. La conclusion de M. Ballot-Beaupré n'est donc qu'une appréciation. Si honorable que soit celui qui en a exprimé, cette appréciation ne saurait infirmer deux arrêts.

Il n'y a pas, dans le *Petit Journal*, la moindre appréciation de M. Ernest Judet sur les conclusions de M. Ballot-Beaupré, qui, dans l'*Echo de Paris*, l'article attendu de M. Quesnay de Beaurepaire.

M. Quesnay de Beaurepaire commente les incidents du procès Déroulède.

LE PROCÈS DÉROULÈDE-HABERT

devant la Cour d'assises de la Seine

LE RÉQUISITOIRE

Paris, 31 mai. — L'audience est ouverte à midi et la parole est aussitôt donnée à **M. Lombard, avocat général.**

Vous ne serez pas surpris, messieurs, dit-il, en débutant, que je réunisse votre attention sur les faits même de l'affaire, sur l'audience d'hier sous un si singulièrement éloignés, pour ne pas dire qu'elle tous les a fait quelque peu perdre de vue.

Le procès qui est intenté à MM. Paul Déroulède et Marcel Habert n'a pas pour objet d'élucider si MM. Paul Déroulède et Marcel Habert sont de gentilshommes à qui d'honnêtes gens se font un plaisir de serrer la main. Il s'agit de savoir, chose plus importante, si M. Déroulède, avec la complicité de M. Marcel Habert, n'a pas commis un acte qui ouvrait d'être qualifié sévèrement et dont la gravité amène le jury à une répression sévère.

Puis le ministère public reprend les faits. Il montre les troupes du général Roget arrivant place de la Nation, « acclamées, fait-il remarquer, par cette population patriote qui, par son attitude et ses vivats, tenait à protester contre des injures et des calomnies proférées contre l'armée par des gens qui ne parlent pas et ne pensent pas comme des Français... »

Puis c'est un coupleet sur l'esprit militaire que provoque l'attitude qu'a eue, au cours des incidents du 23 février, le général Roget :

L'esprit militaire, messieurs, est par de tout allange. L'esprit militaire dont certains disent beaucoup de mal et dont je pense personnellement beaucoup de bien est ainsi fait qu'il n'aime pas les coupeles, même provenant d'intentions amicales. Un chef digne de ce nom ne peut admettre qu'un de ses soldats quelconque se produise dans sa troupe, qu'un fait quelconque se produise de nature à diminuer son autorité sur ses troupes. Ici des manifestations du genre de celles qui se produisaient lui impriment du sentiment qu'il faut avoir de commun avec la reconnaissance et la cordialité ;

Après avoir défini, d'après leurs propres déclarations, le rôle de MM. Déroulède et Marcel Habert, tout à la place de la Nation que dans la cour de la caserne de Reuilly, M. Lombard parle de M. Déroulède, homme politique. C'est l'histoire du boulangisme qui nous est alors déroulée, et c'est l'histoire de la Ligue des Patriotes, au noble passé, devenue une faction politique qui nous est rappelée en touches vigoureuses. Puis, après une brillante discussion de l'idée politique rêvé par M. Déroulède, « une dictature militaire atténuée par l'adjonction d'un dictateur civil, avec, il est vrai, une constitution... et alors, la paix, et la tranquillité, vigoureuse en France ! »

« Mais bien, cet idéal politique, conclut sur ce point le ministère public ne nous promet qu'une seule chose : la guerre civile.

L'avocat général Lombard examine ensuite certaines brochures et lettres saisies à la déposition de M. Quesnay de Beaurepaire n'ont pas sans provoquer une vive sensation :

« Ce n'est pas sans une profonde tristesse que j'ai entendu hier un magistrat — et je dis ici tout ce que je pense, en rougeur de honte d'un commerce et amicales relations — apporter à M. Déroulède, comme un titre de gloire, ce fait que, pendant une discussion de la rue des faits qu'il avait pu connaître auparavant, il ait pu, sans avoir attitude, et sans qu'il ait pu le prévoir, se contenir que vaillamment les injures, le contant que vaillamment les injures, le contant que vaillamment les injures du magistrat.

Autre allusion à une déposition d'hier et qui sent de pérorisation.

— Non, la confiance du pays n'est pas ébranlée ! Il est très bien que son armée est vaillante. Il est en plus d'une guerre, car les exploits de nos héroïques troupes sont nombreux, et nos petits soldats d'aujourd'hui sont aussi valeureux que leurs anciens. Le pays est tout entier, et c'est pourquoi, à le proclame bien haut, — et ce sera mon dernier cri, — malgré de récents événements, malgré aussi l'acte de M. Déroulède, la France a la confiance la plus absolue dans son armée parce qu'elle a au porter et aussi parce qu'elle a vécu de la patrie en même temps que l'armée respectueuse de la loi !

LA DÉFENSE

La parole est ensuite donnée à **Me Oscar Falateuf.**

Me Falateuf rappelle l'allocution qu'il prononça en 1883 à l'enterrement de Gambetta. Puis l'avocat de M. Déroulède dit que sa plaidoirie ne se tiendra pas aux faits qui sont reconnus mais qu'il devra parler des raisons qui ont poussé Déroulède et Marcel Habert à chercher à débarrasser le pays d'un groupe d'hommes qui le déshonore à l'intérieur et l'abaisse à l'extérieur.

Dieu veuille, dit M. Falateuf, qu'en défendant deux de ses enfants, ma parole soit digne de ma vraie clientèle, la France !

Puis l'ancien bâtonnier fait la description du patriotisme de M. Déroulède et de son caractère et lit une poésie de Déroulède adressée à sa mère.

Me Falateuf s'étend ensuite très longuement sur les événements auxquels prit part Paul Déroulède pendant la guerre et pendant sa capitulé en Allemagne, puis son évasion, son passage aux armées de la Loire, de l'Est, et la blessure sur une barricade de la Commune.

Me Falateuf passe alors à l'époque du boulangisme, il dit que de telles agitations ne se produisent pas sans motifs et sans un malaise évident, et à grands traits il en trace la marche de la popularité du général Boulanger que le défendeur dessine.

Que l'homme ne fut pas à la hauteur du rôle dit-il, c'est possible, mais ce que l'on ne peut nier c'est que ce rôle s'est offert spontanément à lui. Aussi Déroulède n'hésita pas à aider au général Boulanger à sauver la France des mains des parlementaires qui la tenaient en mauvaise garde.

M. Falateuf parle ensuite du régime gouvernemental actuel et donne au jury les appréciations de M. Méline et M. Barthou sur ce régime.

Et longuement **M. Falateuf** fait pour la troisième fois le tableau des maux dont le parlementarisme est la cause.

M. Falateuf dit que la France réclame un changement dans sa politique intérieure et extérieure. Déroulède pense aussi qu'il faut que cela finisse et il a marché. Il n'a pas réussi, le voilà sur les bancs de la cour d'assises.

Puis l'ancien bâtonnier recommence à citer M. Méline, parle de Fashoda, remonte à Cromwell et affirme une fois de plus les sentiments républicains de son client.

S'en prenant à la partie du réquisitoire dans lequel l'avocat général jugeant de l'application du système de gouvernement de Déroulède, il dit que le ministère public a essayé de démontrer que le gouvernement dont nous jouissons est le meilleur et faisant le tableau du gouvernement souhaitable arrive à tarier du commandant Marchand dont le nom soulève l'enthousiasme de la ville.

M. Tardif intervient alors et demande à **M. Falateuf** quand il passera à un autre ordre d'idées. La réponse de l'avocat étant : « à l'instant ».

M. Tardif suspend l'audience pendant quelques instants. Il est 2 h. 45.

REPRISE DE L'AUDIENCE

Vif incident — La salle évacuée

L'audience est suspendue à 2 heures 15.

A la reprise de l'audience, **M. Falateuf** reprend son plaidoyer.

Il dit que si M. Déroulède a voulu faire une révolution c'est qu'il a pensé que cette révolution ne ferait pas couler de sang.

Il rappelle ce qu'a dit hier le général Hervé.

« Le général, dit-il, a mis des larmes dans bien des yeux ; à l'heure où je parle, le général Hervé est prisonnier de ses idées de vue.

De vives protestations éclatent, dans l'auditoire, composé en majeure partie des membres de la Ligue des patriotes.

M. Déroulède. — C'est une trahison.

M. Déroulède se lève, il déclare que le général Hervé ne s'est jamais occupé de politique à tel point que pendant le boulangisme il a refusé de le voir.

Messieurs les jurés, ajoute-t-il, si vous me rendez ma liberté, je saurais agir.

Des applaudissements éclatent dans la salle. Le président donne l'ordre aux gardes de faire évacuer le public. La Cour se retire. Le public ne sort pas.

M. Déroulède que l'on fait sortir crie : « Vive l'armée ! vive la République ! »

L'émotion est très profonde.

Pendant la suspension M. le bâtonnier Ployer vient dire que l'on pourrait clore l'incident en faisant simplement évacuer la partie réservée au public.

Quelques instants après, M. Ployer, qui est allé voir le président, revient et déclare que la salle va être évacuée. Il est à ce moment trois heures 45.

A quatre heures l'audience est reprise.

MM. Déroulède et Habert sont ramenés dans la salle.

M. Falateuf reprend sa plaidoirie.

Il parle de **M. Marcel Habert**, dont il fait l'éloge ; puis il dit que le peuple de Paris aime Déroulède.

Non-seulement le peuple l'aime, mais l'armée l'aime aussi. Jamais et les officiers l'aiment parce qu'ils lui aime aussi.

M. Déroulède interrompt son défenseur. — *Je vous en prie, n'en parlez pas.* Aux yeux de certaines gens, vous aliez les compromettre.

Le défenseur rappelle la scène qui se produisit au congrès de Versailles entre **MM. Déroulède et Laubet.**

M. Falateuf rappelle la déposition de M. Quesnay de Beaurepaire. Il en arrive aux faits qui ont conduit à l'affaire d'Arcis d'accusation et termine par ce mot que Renan disait à Déroulède après l'avoir écouté : «La France se meurt, ne troublez pas son agonie.»

L'ACQUITTEMENT

A six heures, les *débats sont clos, le jury se retire pour délibérer.* Au bout d'une demi heure, il rapporte un verdict négatif.

En conséquence MM. Paul Déroulède et Marcel Hubert sont acquittés.

La sortie

Vers six heures arrivent dans la salle des Pas-Perdus **MM. Charles Blanc**, préfet de police ; Touny, directeur de la police municipale ; Moquin, commissaire divisionnaire, qui font ranger les gardes municipaux, au nombre d'une centaine, au pied du grand escalier de la Cour d'assises. Formant la haie des deux côtés, de façon à isoler le public qui stationne dans la salle des Pas-Perdus des personnes qui vont quitter l'audience.

A six heures et demie, **un avocat parait** ; il descend les degrés en courant, et le premier, crie au public : « Acquitté. Des cris de : « Vive Déroulède ! » retentissent.

Puis les spectateurs de la Cour d'assises commencent à s'écouler. C'est d'abord **M. François Coppée** qui lève son chapeau en criant « Vive Déroulède ! » puis **M. Georges Thiébaud** et quelques de membres de la Ligue des Patriotes, parmi lesquels **MM. Xavier Feuillant** qui crie d'une voix de stentor « Vive l'armée ! Vive Déroulède ! »

Ces cris sont poussés à nouveau sur la place Dauphine par un groupe de 200 personnes environ.

Une seule bagarre se produit : Un révisionniste qui a crié « A bas Déroulède ! » est entouré et frappé violemment. Les gardes municipaux l'emmènent au poste.

Des agents dispersent alors les manifestants et les poussent vers le Pont-Neuf. La, M. Quesnay de Beaurepaire, reconnu par la foule, est entouré et suivi par 150 « ligueurs » environ qui lui font une ovation et l'accompagnent jusqu'au Louvre.

Sur le quai de l'Horloge, toute la foule attend la sortie de MM. Déroulède et Habert, MM. Millevoye, le Provost de Launay, Firmin Faure, Lasies et tous leurs amis sont là avec des journalistes.

Sur le Pont-au-Change, la foule devient plus bouillonnante et malgré les agents la circulation est presque impossible. A 6 h. 30 la petite porte de fer de la Conciergerie s'ouvre et laisse passer les deux acquittés.

MM. Déroulède et Habert serrent les mains à leurs amis. On crie « Vive Déroulède »

M. Déroulède monte en voiture découverte avec M. Marcel Habert ; ses amis le suivent en criant «Vive l'Armée ».

Le cortège débouche par le Pont-au-Change sur la place du Châtelet. La foule est énorme. Les nationalistes s'étant donné rendez-vous à cet endroit. Devant le café Dreher, M. Déroulède est acclamé.

Le cortège forme par la rue de l'Arbre-Sec pour prendre la rue Saint-Honoré. Quelques agents qui se trouvent à ce carrefour veulent disperser la foule mais ils n'y parviennent pas.

Place du Théâtre Français avenue de l'opéra les mêmes cris se font entendre. Au 83 de la rue de Petits-Champs, M. Déroulède disparaît dans voiture et se rend au siège de la Ligue des Patriotes.

Aux fenêtres de ce local qui donnent rue du Marché-St-Honoré, des drapeaux ont été arborés. M. Paul Déroulède apparaît et s'écrie : « Mes amis, à ce soir au manège St-Paul ; vive toujours une République meilleure, vive la France ».

Les manifestants se dispersent ensuite en faisant au passage une ovation au Cercle militaire. Ils sont bientôt dispersés par la police.

La mise en liberté de Picquart encore ajournée

Paris, 31 mai. — M. Picquart a été prévenu aujourd'hui à la Santé que la chambre des mises en accusation, présidée par M. Cuno, a examiné hier, à la fin de son audience, la requête à fin de mise en liberté provisoire déposée il y a une quinzaine de jours par Me Joseph Reinach, secrétaire de Me Labori.

Après une délibération de 40 minutes, la Cour a rendu un arrêt aux termes duquel elle déclarait surseoir à statuer.

LA GRÈVE GÉNÉRALE du Creuzot

Le Creusot, 31 mai. — Cette fois, c'est la grève générale, nettement caractérisée.

La troupe est déployée aux abords des portes principales de l'usine. Les ouvriers réclamant une augmentation de 10 pour 100 sur leurs salaires en général et, à l'atelier, la suppression des marchandages.

Dans les ateliers, services, ils demandent également le renvoi de certains chefs qui, disent-ils, les malmènent par trop depuis longtemps.

Hier matin, les délégués des grévistes ont été mandés par le sous-préfet d'Autun. Dans l'après-midi, il leur a fait part des intentions de l'usine d'examiner avec bienveillance les réclamations. Les grévistes ont formulé leurs revendications, mais ils ont crié : Vive la grève générale !

Vers trois heures, le sous-préfet les a exhortés au calme, de la fenêtre de la mairie. Les grévistes, surexcités, lui ont répondu par des cris de : Grève générale ! et ont préféré des menaces aux paroles sages. Ils sont allés dans les usines où a eu lieu une bagarre. Des pierres ont été jetées aux gendarmes. Un gendarme a été renversé par son cheval et a eu la jambe cassée.

Les grévistes sont nombreux et toujours surexcités. Les soldats de la garnison gardent l'usine.

Les ouvriers de la grande forge ont abandonné le travail également. De sorte que près de dix mille ouvriers chôment à l'heure actuelle.

Il y a quinze jours, le personnel de la plateforme avait déjà ébauché une grève qui s'est terminée de suite.

Paris, 31 mai. — Le groupe socialiste de la Chambre a reçu, hier, à trois heures, pour prendre connaissance des dépêches qui lui ont été adressées au sujet de la grève du Creusot.

Il a décidé de déléguer aussitôt auprès des grévistes M. Sembat, député des Ardennes.

Celui-ci a quitté Paris, hier soir.

Le groupe a, en outre, résolu d'envoyer une délégation qui partira ce soir et dont font partie MM. Dejeanie et Coutant, députés de la Seine.

Ces délégués seront successivement remplacés par d'autres qui seront nommés ultérieurement.

LES SCANDALES FLAMIDINES

Un abbé condamné à 20 ans de travaux forcés

Mézières, 31 mai. — *L'abbé Coince, curé de* Boncourville, coupable d'attentats à la pudeur sur des jeunes enfants, a été condamné par la cour d'assises de Mézières à 20 ans de travaux forces. L'abbé Coince est en fuite.

Arrestation d'un prêtre

Cognac, 31 mai. — *Depuis quelques jours* le parquet de Cognac avait ouvert une enquête relative à des actes immoraux reprochés au curé desservant les communes de Saint-Brice et de Bouteiers.

Le 28 mai, sur un mandat délivré par le juge d'instruction, la gendarmerie a mis en état d'arrestation le prêtre en question, Théophile Quéron, 48 ans, qui desservait la commune de St-Brice depuis quelque temps.

Il a été écroué à la maison d'arrêt de Cognac. Quéron est accusé d'attentats à la pudeur sur un jeune garçon.

Un instituteur catholique condamné à 15 ans de réclusion

Gand, 31 mai. — La Cour d'assises a condamné ce matin à 15 ans de réclusion le nommé Alois Aliyn, instituteur clérical à Aelter, pour attentats à la pudeur sur plusieurs enfants.

Aliyn ne comparaissant pas, le jury rapporte une a été condamné par contumax.

Un frère en fuite à Compiègne

La Gazette de l'Oise annonce qu'un scandale clérical commence à se découvrir à Compiègne.

« Dans les milieux bien informés de la ville, dit-elle, on parle — à mots couverts, — d'une vilaine affaire de mœurs qui rappellerait de très loin, heureusement, celle de Lille.

« Il y a quelque chose, en tout cas, bien entendu ; le premier acte du drame sont « été accompli.

« Le coupable, que les instituts du trop célèbre Flamidien empêchent de dormir, serait un jeune novice maintenant parti. — C'est Phébulode.

« Le victime est un petit garçon de la ville, âgé de 8 ans.

« En cette circonstance, on comprendra notre réserve d'autant plus que très peu de personnes encore sont au courant de ces faits. Mais nous y reviendrons. »

L'INCIDENT DE BRUXELLES

M. Rolland est réélu président de la Chambre de Commerce

A L'UNANIMITÉ

Bruxelles, 31 mai. — Ce soir a eu lieu, dans la salle de l'Union Syndicale, l'assemblée générale de la Chambre de Commerce française, pour l'élection de 15 membres du comité.

L'élection était présidée par Me Roussel, avocat, conseil de la Chambre.

Sur quatre-vingts membres que compte actuellement la Chambre de commerce française, il y a eu quarante huit votants. C'est un nombre inespéré, car la moyenne des votants dans les douze dernières années était de vingt-sept.

Sur les quinze candidats présentés, il y en avait dix qui faisaient partie de l'ancien comité et qui ont obtenu le mandat.

Ces quinze candidats ont été élus par quarante-six voix.

On a ensuite procédé à l'élection du président. Il n'y avait plus alors que quarante-sept votants.

M. Rolland a été élu à l'unanimité.

Aussitôt après, M. Rolland a pris la parole pour remercier ses amis de la marque de confiance qu'ils venaient de lui donner. Il a ensuite rappelé le travail que certains journaux lui ont adressé d'avoir déserté en 1871.

« Je revendique hautement, a-t-il dit, ce que j'ai fait à cette époque et dans les mêmes circonstances je serais prêt à le refaire, car j'ai sauvé alors des gens qui occupent aujourd'hui de hautes situations politiques.

M. Rolland parle ensuite du fameux procès-verbal *du jury d'honneur qu'il appelle un procès-verbal tantôt.* Ce procès-verbal dont il cite quelques dans tous les journaux, et qui n'a pas été publié, a servi de thème à ses adversaires pour tirer à boulets rouges sur lui.

M. Rolland annonce que ses amis et lui ne cesseront de réclamer sa publication *afin d'établir la vérité* tout entière.

Dernière Heure

Le Commandant Marchand

A MARSEILLE

Marseille, 31 mai. — Le train rapide est arrivé en gare de Marseille à 6 heures 58. Malgré toutes les précautions prises, la gare est envahie et le train stoppe au milieu des acclamations.

Marchand se tient à la portière de son wagon-salon. Le général Metzinger, entouré de son état-major, de généraux de division et de brigade, du contre-amiral de Beffont, etc., reçoit le commandant Marchand dans la salle d'attente.

Aussitôt, diverses délégations de sociétés de Marseille défilent devant le commandant et ses compagnons et les complimentent.

Un dîner de 40 couverts est offert par le général Metzinger aux officiers de la mission.

Au dessert, le général Metzinger prononce les paroles suivantes :

Je bois aux héros de la mission Marchand, à ces braves qui ont conquis à la Patrie ce qu'on peuvent l'amour du drapeau et l'amour de la France.

Le commandant Marchand répond en ces termes :

J'ai été très ému de la manifestation que les Marseillais viennent de nous faire. Aussi, je vous suis très reconnaissant de nous avoir ouvert pour boire à la santé du général Metzinger, au 126e corps et à tous nos camarades.

Je ne puis oublier en arrivant à Marseille la réception qui fut faite à l'adjudant de Prat, au sergent Bernard et aux tirailleurs sénégalais que j'ai ramenés en France en 1897.

Nous adressons aussi un souvenir ému à nos camarades de la mission du Niger qui sont morts à Tombouctou et nous rapportons une couronne que *nous confions à la ville de Marseille.*

Je bois, messieurs, à l'armée française, à la ville de Marseille et à la France.

Après Marchand, le préfet prend la parole. Il joint ses félicitations à celles du général Metzinger pour la magnifique épopée de Marchand et de ses compagnons.

Pendant le dîner, la musique militaire du 6e de ligne et celle du 9e hussards ont joué dans la cour de la gare.

Lorsque Marchand, accompagné des généraux, traverse la Cour de la Gare, une formidable poussée se produit.

Tout le monde veut serrer la main à Marchand et à ses officiers. C'est à grand peine que Marchand parvient à arriver jusqu'au train.

Aussitôt dans le wagon, le signal de départ est donné. Une dernière acclamation l'accompagne jusqu'au sortir de la gare.

Le train quitte la gare à 7 heures. Il arrivera à Paris demain matin à 9 heures.

La Grève du Creuzot

Le Creusot, 31 mai. — Les ouvriers du Petit-Creusot, succursale de la grande usine ne paraissent pas devoir imiter leurs frères du Creusot. La trêve qui s'est produite dans cette ville ne saurait aucun trouble dans les esprits et le calme le plus parfait règne parmi les 1,000 travailleurs qui sont occupés par notre important établissement industriel.

Presque toutes les brigades de l'errondissement de Châlons ont envoyé des gendarmes pour renforcer ceux du Creusot qui deviennent impuissants à maintenir l'ordre.

A trois heures de l'après-midi, le bruit avait couru que tous les ouvriers avaient abandonné leur travail.

Aussitôt la foule s'est portée sur les quais, attendant anxieusement les nouvelles. Les uns *disaient que les mineurs du grand Creusot étaient* à l'usine et cherchaient à débaucher les ouvriers; les autres affirmaient que la grande courroie de la machine motrice était coupée et que tous les ouvriers étaient partis dans l'usine après avoir quitté leur travail.

Renseignements pris, la nouvelle provenait d'un ouvrier fou, *mais n'en a pas moins causé* une vive émotion.

Chronique Régionale

LE DOUBLE CRIME d'Hallennes-lez-Haubourdin

Deposorter mis hors de cause. — Importante déclaration. — Un alibi certain.

Le public se pend un peu au milieu de cette cuisillie incessante de vagabonds et les coupabilités de Patou et de Deposorter deviennent de plus en plus vagues au milieu des fausses déclarations. Il importe donc de dire à nos lecteurs les raisons qui ont motivé cette arrestation. Quant à Deposorter, malgré tout les dénégations que nous notions de voir « Mémoire Mémoire » sans son instruction, nous estimons pour notre part que l'alibi dont le magistrat a communication, hier matin, est suffisamment péremptoire et que s'il croit à une complicité, il lui faudra attendre les nouvelles recherches de M. Houllemuit qu'il a la bonne fortune d'avoir à ses côtés.

Le sommeil sauveur

En effet, il est bien possible que Deposorter ait eu des relations avec Patou, il est bien possible qu'il ait fréquenté avec lui l'estaminet Brame, mais il n'a pu participer à l'assassinat pour l'excellente raison qu'au moment où le crime se commettait, il dormait.

Le jour de la mort de Mme Brame et Nottens, *Deposorter arrivait à la ferme Dassonville*, à Hallennes et demandait à manger. La fermière lui donnait du lendemain.

Deposorter, mis hors de cause, a passé la nuit, le gamin était en proie à une impérieuse somnolence. C'est alors que celle-ci lui a dit qu'il ne doit pas, dit, mon garçon ; allez donc vous *reposer à l'étable* ».

Il se couche sur la paille et en ferma la porte sur lui. Il était huit heures du matin lorsqu'il arrivait à la ferme et *onze heures* lorsque la porte de l'étable ouverte, il quittait la ferme.

Cette importante déposition a été enregistrée par le juge d'instruction qui ne s'est pas agissait par commission rogatoire. Elle établit absolument l'innocence de Deposorter qui de ce fait doit être mis en liberté.

Il ne reste plus à la disposition de M. Prudhomme que Patou.

Souhaitons que l'enquête aboutisse de ce côté.

Pourquoi Patou a été arrêté

La mise hors de cause du complice présumé n'innocente Patou en aucune façon. Il existe, en effet, contre cet individu, des charges très sérieuses. Les principales, connues deja des lecteurs, sont.

1° La déclaration de M. Allique, journalier (et non cultivateur) à Wavrin qui, le jour du crime et les après sa perpétration, vit passer près de lui, dans le sentier d'Englos, le sieur Patou dont le pantalon était maculé dans les environs du genou, d'une tache de sang.

Il faut ajouter que le témoin ne peut affirmer que c'était une tâche de sang, n'ayant aperçu l'incident qu'à une assez grande distance.

2° Les mensonges de Patou sont nombreux et consommations, la seconde, quand il échoua dans la tentative de vol au comptoir dont nous avons assez longuement parlé.

3. La présence de Patou, la veille du crime, dans l'estaminet Brame, où il vint probablement prendre ses dernières dispositions en vue de sa triple forfaiture.

4° L'invitation à venir le lendemain participer à une orgie faite à Deposorter par Patou qui devait, prétendait-il, avoir en ce moment à sa disposition une somme de cent cinquante francs.

LE SPORT

COLOMBOPHILIE

Société « Union et Progrès » de Tourcoing

Voici les résultats du concours d'Orléans, offert le 28 mai 1899 :

505 pigeons lâchés à 6 heures 30 par M. Leman, conditions bon temps, vent Nord-Est.

1er prix, Lelièvre 1 p — *2e Dujardin*, 3 p — *3e* Masure 3 p. — 4e Catteau 1 p — 5e Delporte 3 p — 6e Charlet 1 — 7e Lesquoit 1 p — 8e Lemonte 1 p — 9e Varasse 1 p r 10e Lisgre 3 p — 11e Duquesnoy 2 p — 12e Kindt 3 p — 13e Leman 2 p — 14e Dumez 2 p.

15e Sion h. 16e — Gadenne 2 p. — 17e Dudeyver 2 p. — 18e Cle Masure 2 p — 19e Lemonte 3 p — 20e Dutillieul 3 p. — 21e Deschuyteneer, 2 p. — 22e L. Masure 2 p. — 23e Tanchon 3 p. — 24e Zarasse 3 p. — 25e Dupuis 1 p. — 26e Ermille 1 p. — 27e Sion 1 p. — 28e Février 3 p. — 29e J. Lefebvre 5 p. — 29e Denoyelle 2 p. — 30e Six 2 p. — 31e Sion h. — 32e Lisgre 1 p. — 33e Lourdin 1 p. — 34e Zarasse 1 p. — 35e Bouton 1 p. r. — 36e Gadenne 3 p. — 37e Assemane 1 p. — 38e Dumont 1 p. — 39e Leman 1 p — 40e Varasse 1 p.

41e Vandenette 1p. — 42e Desclimaker 1 p. — 43e Lorent 1p. — 44e J. Lefebvre 1p — 45e Delmotte 1p — 46e Destombes 1p — 47e Houlat 1p — 48e Vandenette 1p. — 49e Rouzé 1p — 50e Hennore (r) — 52e Varasse — 53e Charlet — 54e Catel — 55e Six — 56e Sieves — 57e Vanhorme — 58e Lefebvre (r) — 59e J. Lefebvre — 60e Noyez — 61e L. Masure — 62e Remy, Bouquet, Desgrevet.

Le premier pigeon a été constaté à 11 h. 54'50", avec une vitesse de 586 mètres à la minute, le dernier à 1 h. 38'10", avec une vitesse de 760 mètres à la minute.

Prix de séries : Première série de 3 pigeons : J. Lefebvre, 2e série de 3 pigeons, Zarasse.

Séries de 2 pigeons : 1er Sion, 2e Gavenne, 3e Leman, 4e Vandenette, 5e Couton, 6e Honore, 7e Varasse, 8e Charlet, 9e Six, 10e Stevens.

Chronique Locale

ROUBAIX

Vieux Souvenirs

Dernièrement, à l'occasion de sa mort et de ses funérailles, nous avons eu à retracer la vie parlementaire du regretté M. A. Screpel.

Il ne nous semble pas sans intérêt, au moment où certains journaux accusent avec la réaction, de rappeler sur quel programme fut réélu, en octobre 1877, M. Screpel, l'un des 363.

Le voici dans toute sa teneur essentiellement républicaine.

Mes chers concitoyens,

A deux reprises, en octobre, en 1876 et en 1877, au moment où la République était en péril, vous m'avez choisi comme représentant à la Chambre des Députés.

Aujourd'hui, la candidature m'a été de nouveau offerte par un grand nombre d'entre vous reunis en assemblées générales ; je viens vous vous demander le renouvellement de mon mandat.

La République est désormais à l'abri de toutes les atteintes, elle est définitivement fondée.

Il n'agit de développer les institutions, de leur *donner pour tous* leur plus large et leur meilleure mesure qui donneront satisfaction à la démocratie des villes et des campagnes.

Le programme que m'avez élu, il ne s'est agi d'*aucun programme, je vous avais promis de travailler* avec dévouement à la consolidation de la République.

Nai-je cas tenu ma promesse ?

J'ai voté l'amnistie

La suppression de la lettre d'obéissance.

La collation des grades rendus à l'Etat.

Le gratuité, l'obligatoire et laïcite de l'instruction primaire et pour faire face aux dépenses que *comporte tout* cela, l'élévation du budget de l'instruction publique de 34 à 90 millions par an.

L'obligation du service militaire pour tous.

La réduction de la durée du travail à 40 heures.

La liberté de la presse, le droit de réunion.

La loi sur les syndicats professionnels.

La suppression du timbre journalier.

J'ai cédé la suppression de l'impôt sur la chicorée et le thé, et j'ai voté les dégrèvements proposés par la Commission du budget.

Je suis l'un des signataires de la proposition Lasisset et pour obtenir la réduction de la durée du service militaire à trois ans.

J'ai voté l'application des décrets contre les congrégations non autorisées.

J'ai fait les plus grands efforts pour doter notre ville de l'école des arts et métiers, et si je n'ai pas obtenu cette satisfaction, j'ai fait tout ce qui m'a été heureux pour obtenir de mes amis de la Chambre, le vote relatif à l'établissement à Roubaix d'une école nationale des arts industriels où nos ouvriers pourront puiser l'instruction professionnelle.

Dans l'avenir, et les électeurs renouveleront mon mandat :

Je voterai la révision de la Constitution : les décisions de la Chambre des députés issues du suffrage universel ne devant pas plus longtemps être subordonnées au vote d'une chambre élue à deux degrés.

Je voterai la réforme du sénatorat ; le vote de la décentralisation, du recrutement et l'intérêt de la République l'exige et si l'Etat reste suffisamment armé pour la défense de la société civile ;

La suppression du volontariat, *car elle découle* du grand principe de l'égalité devant l'impôt du sang.

Je voterai l'obligation pour les patrons d'assurer les ouvriers contre les suites des accidents survenus dans l'exercice de leurs fonctions.

L'application du droit commun aux sociétés religieuses pour toutes questions d'impôt.

En un mot, je voterai toutes les réformes qui pourront contribuer à l'affermissement de la République et à l'amélioration du sort des travailleurs.

Electeurs,

Je ne suis pas l'homme aux vaines promesses, mais tout ce que je promets je le tiens.

Achille Screpel,
ancien sortant.

MANIFESTATION

en faveur du rétablissement des processions

La Croix et le *Journal de Roubaix*, nous annoncent *que ce comme dans* les catholiques de Roubaix s'apprêtent à manifester en faveur du rétablissement des processions.

Cette manifestation aura lieu le dimanche 4 juin, jour de la solennité de la Fête-Dieu. Une conférence sera donnée à ce sujet par M. Duthoit Eugène, *conseiller d'arrondissement.*

Voici encore, la présidence que les cléricaux ont dans l'U. S. et P. se montre à nu.

M. Eugène Duthoit est l'un des fruits de cette alliance de certains républicains avec les réactionnaires.

Elu avec l'appoint du groupe républicain que berne la réaction, M. E. Duthoit va s'empresser de prouver que ce n'est pas qu'il est clérical.

On le avait déjà, mais il est bon qu'il l'affirme publiquement afin d'enlever les dernières illusions aux républicains incorpores dans l'U. S. et P., qui continuent à dupper.

Malgré ses protestations — oh ! très respectes — de républicanisme, M. E. Duthoit, élu sur un terrain qui ne comporte pas ces exigences devait être mis, saisit la première occasion qui s'offre à lui pour montrer ses aspirations cléricales.

Certes, il est libre de le faire, comme c'est notre devoir de le dénoncer. Et ce qu'en ce que nous faisons pour la plus grande édification des républicains qui continuent aveuglément à faire le jeu de la réaction.

*

Puisque une manifestation plutonique doit remettre sur le tapis, dimanche prochain, la question du rétablissement des processions, rappelons ce qu'quelques mots comment elles furent *supprimées* :

C'était en 1881, sous l'administration de M. Léon Allart.

L'ordre public ayant été troublé à la suite d'une de ces manifestations religieuses, dans la séance du Conse